

Secrétariat général

Besançon, le 13 octobre 2022

Affaire suivie par :
Valérie PINSET
Tél : 03 81 65 47 51
Mél : sg@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

La Rectrice de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de
Besançon

à

Mesdames et messieurs les représentants de la
FSU au CTA

Objet : Paiement de la part modulable de l'indemnité REP +

Par un récent courrier, vous avez souhaité attirer mon attention sur la part modulable de l'indemnité REP + dont vous déplorez le retard de paiement.

Vous vous êtes également exprimés à ce propos lors du CTA du 22 septembre dernier. A cette occasion, Madame la Secrétaire générale d'académie a regretté ce dysfonctionnement et s'est engagée à ce que les services y remédient dans les meilleurs délais.

Dès lors, je suis en mesure de porter à votre connaissance les dispositions prises à cet égard. Suite à des réunions pilotées par les Inspecteurs d'académie-DASEN des départements du Doubs et du Territoire de Belfort avec les équipes de direction des écoles et collèges concernés, j'ai décidé de verser aux personnels exerçant dans les écoles ou établissements relevant des REP +, le taux moyen de l'indemnité à titre transitoire pour la première année.

Le montant correspondant figurera sur la paie du mois de novembre 2022.

Enfin et dans le but de définir des critères de détermination de la part variable pour les années à venir, le BDSI organisera un groupe de travail le jeudi 15 décembre 2022 de 10h à 12h. Ce point sera porté à l'ordre du jour du CSA en 2023.

La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des universités


Nathalie ALBERT-MORETTI